

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 30 AOÛT 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	12	10

Date de convocation
11/08/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente août à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, Maire.

Présents :

BOUMAZA Malika
BORDELOT Jean-Pierre
CARILLON Pascal
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
HUGOT Damien
JOHNSON Rémi
MANNEQUIN Jacques
PESENTI Daniel
TRESSOU Marie-Hélène
VERHEECKE Bénédicte

Absents

LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie
MARNOT David
MAYEUR Sébastien

Absents représentés

CHARVOT Catherine donne pouvoir à **BOUMAZA** Malika
PEREIRA Christophe donne pouvoir à **PESENTI** Daniel
ROGER Anne donne pouvoir à **GROSSET** Joëlle

Mme. **VERHEECKE** Bénédicte a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Modification du tableau des effectifs

N° de délibération : 2024_57

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	10	10	0	5	0

ANNEXE : tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant ce qui suit :

- Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.
- Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Il est proposé :

- DE MODIFIER le grade du poste suivant :
 - Filière : culturelle
 - Cadre d'emploi : adjoint du patrimoine
 - Grade : adjoint du patrimoine,
 - Catégorie : C
 - Temps de travail : Temps complet
 - Quotité de travail : 35/35^{ème}
 - Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel : oui

En le passant au grade d'adjoint du patrimoine territorial principale de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- DE MODIFIER le tableau des effectifs tel que présenté en annexe aux dates indiquées ci-dessus.
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document en lien avec l'exécution du présent rapport

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Marie-Hélène TRESSOU



TABLEAU DES EFFECTIFS – PROJET – CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AOUT 2024

Filière / secteur	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Emplois budgétaires		
				Temps de travail	Possibilité de pouvoir l'emploi par un contractuel (article 3-3)	TOTAL
Filière administrative	Attaché territorial	Attaché principal	A	TC	NON	6
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	TC	Oui	
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	Oui	
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TNC 19/35 ^{ème}	Oui	
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	Oui	
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	TC	Oui	
Filière technique	Adjoint technique	Agent de maîtrise	C	TC	Oui	9
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	TNC 17/35 ^{ème}	Oui	
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	TC	Oui	
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	TC	Oui	
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	TC	Oui	
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	TNC 16/35 ^{ème}	Oui	
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	TNC 32/35 ^{ème}	Oui	
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	TNC 31/35 ^{ème}	Oui	
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	TNC 35/35 ^{ème}	Oui	

TABLEAU DES EFFECTIFS – PROJET – CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AOUT 2024

Filière / secteur	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Emplois budgétaires		
				Temps de travail	Possibilité de pouvoir l'emploi par un contractuel (article 3-3)	TOTAL
Filière animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	C	TNC 7/35 ^{ème}	Oui	1
Filière culturelle	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	Oui	1
Filière médico-sociale	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Atsem principal 1 ^{ère} classe	C	TNC 23/35 ^{ème}	Oui	3
	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Atsem principal 1 ^{ère} classe	C	TC	Oui	
	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Atsem principal 2 ^{ème} classe	C	TNC 27/35 ^{ème}	Oui	
TOTAL						20